

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

2016-006

Séance du 11 février 2016

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli bération
--------------------------------------	----------------	---

bération

23	23	22
----	----	----

Date de la convocation :
04/02/2016

Date d'affichage :
04/02/2016

MCG/ N° 03

L'an deux mille seize et le 11 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Monsieur RICHARD LOUIS

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, RICHARD Louis, PAVAN Guillaume, CERUTTI André, CASTIGLIONE-SAURY Aline, THUY Bernard, PIANA BONNAURE Pascale, FOUSSAT Marine, AGNEL Paulette, SENET Bernard, LAUGIER Gilles, DUCKIT Serge.

Procurations : ERRERA Caroline donne procuration à Michel PONCE,
PILOSEL Sandy donne procuration à NORMAND Marie,
ARMENGOL Philippe donne procuration à LAUGIER Gilles,
VLASIC Marianne donne procuration à SENET Bernard.

Absents : CERUTTI Jérémy,

Objet : TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE
Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 5 Juin 2014, la commune de Velleron, a décidé la réalisation de l'opération suivante : EXTENSION DU CIMETIERE et d'en confier la maîtrise d'ouvrage mandatée au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux.

Monsieur le Maire soumet aux élus le Dossier de Consultation des Entreprises présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre C2A de Montoux et Les Ateliers de l'Horte de Violes, comprenant notamment le CCAP et les CCTP et précise que le montant des travaux s'élève à la somme H.T de 308 605,00 € HT en solution de base.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer maintenant sur la réalisation de ce projet, sur le dossier de consultation des entreprises et sur le choix de la procédure et les critères de sélection des offres.

Le Conseil Municipal,

Le Maire entendu,

Vote :

5 Voix Contre (Paulette AGNEL, Bernard SENET, Philippe ARMENGOL, Gilles LAUGIER, Marianne VLASIC)

17 Voix Pour

A la majorité

L'assemblée municipale :

- décide de procéder aux travaux de « EXTENSION DU CIMETIERE »
- adopte le dossier D.C.E qui servira de base à la consultation
- choisit la procédure adaptée pour la consultation devant permettre la passation des marchés concernant ces travaux,
- précise que les critères de sélections seront les suivants :
 - valeur technique (coefficient 55 %),
 - cout des prestations (coefficient 45 %)
- Précise que la consultation sera lancée sur la plateforme AWS marches-publics.info, en format résumé au TPBM et par affichage dans les communes adhérentes au Syndicat Mixte
- autorise M. Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux, maître d'ouvrage mandaté, à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés avec les entreprises qui seront désignées par le conseil municipal de la Commune de Velleron.



Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Le Maire,



Michel PONCE.

2016-006